



**ROMANEL
SUR LAUSANNE**

Conseil communal

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
COMMUNAL DU 27 mars 2025**

Présidence : M. le Président Guillaume DERIAZ

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

1. vu le préavis municipal N° 72/2025 adopté en séance de Municipalité du 17 février 2025 ;
2. oui le rapport des commissions consultées ;
3. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accepter le préavis municipal No 72/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 33 000,00 TTC pour l'installation de l'éclairage public au chemin de la Crétaz
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Accepté à l'unanimité.

Romanel-sur-Lausanne, le 27 mars 2025

Guillaume Deriaz

Président du Conseil



Afrodite Ismajli

Secrétaire du Conseil